



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois d'Octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme FRAY Monique, M. ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémie, Mme SOBOUL Josette, M. LAIDI Bouzid, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme OLIVIER Juliette.

Absent excusé : Mme MAIGRON Agnès, et M. VIDAL Vincent.

Absent : Mme MARTIN Emanuelle

Procurations : Mme MAIGRON Agnès a donné procuration à M. GUILLEMIN Alban et M. VIDAL Vincent à M. PAUL André. Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Huguette ANJOLRAS.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

OBJET : N° 2025-042 : DECISION MODIFICATIVE N°01 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une demande de la trésorerie d'Aubenas, il convient de procéder à des écritures d'ordre et de procéder à des régularisations pour inscrire une provision pour créances douteuses, et diverses écritures en investissement.

Section de Fonctionnement

Chapitre, Article-Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6817/68 Dot prov dépré actifs circulants		5 000.00 €
673 Titre annulé sur ex antérieur	5 000.00 €	
SOLDE	5 000.00 €	5 000.00 €

Section de Investissement

Chapitre, Article-Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2151 Réseaux de voirie opé 125	200 000.00 €	
21318/21 Autres Bât Public opé 141		200 000.00 €
SOLDE	200 000.00 €	200 000.00 €

Il invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide :

- d'approuver les virements de crédits N°01, tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents: 13

Nombre de votants: 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

La Secrétaire de séance

Huguette ANJOLRAS



Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

A Largentière, le 06 Octobre 2025,

Le Maire,

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.